



FORMATION

Certiphyto : Décideur Entreprise Non soumise à Agrément



Objectifs

Toute personne qui utilise ou gère des produits phytosanitaires doit posséder son certificat. Cette formation permet d'obtenir le certificat individuel « Décideur en Entreprise Non soumise à Agrément ».



Programme

- La réglementation liée aux produits phytopharmaceutiques
- Identification des risques liés aux produits phytopharmaceutiques et mesures de prévention
- Évaluation des risques pour les personnes et l'environnement
- Techniques visant à limiter la dispersion des produits
- Techniques et stratégies de lutte permettant de réduire le recours aux produits
- Raisonement d'une intervention.



Méthodes et évaluations

- Apports théoriques
- Exercices
- Étude de cas
- Vidéo
- Test certificatif.



Publics

Agriculteurs.



Pré-requis

Aucun.

Je m'inscris

Durée : 2 jours

Pour connaître les dates, cliquez ICI

Tarif :

Pour les agriculteurs 0 €

Pour les autres publics : 224 €

(possibilité de prise en charge par votre OPCO, nous contacter pour plus d'infos)

Service formation :

Tél : 05 62 79 90 96 ou

formation@haute-garonne.chambagri.fr

CGV consultables sur notre site

Accessibilité : Conditions d'accès au public en situation de handicap, contactez la référente handicap au 06 81 48 78 07

Evaluation : Attestation de fin de formation, Questionnaire de satisfaction

Délai d'accès : Jusqu'à la veille de la formation

www.hautegaronne.chambre-agriculture.fr

